

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 1-2018

du lundi 5 mars 2018

Procès-verbal de la séance 1-2018 du Conseil Communal de Prilly

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 5 mars 2018 à 19h38, à Castelmont.

M. le Président souhaite la bienvenue à la 7^{ème} séance, à l'horaire légèrement avancé, du Conseil communal de l'année législative 2017-2018.

Il rappelle qu'il a convoqué les Conseillers plus tôt, parce que suite à diverses observations qu'a faites la commission des finances au sujet du transfert à des sociétés anonymes de la gestion d'une partie des activités qui incombent aux communes et qui normalement sont du ressort du Conseil communal ou des services communaux, il va y avoir une présentation de la société EPURA qui s'occupe de la gestion de la STEP. M. le Président ajoute qu'il a incorporé ce sujet à l'ordre du jour, car il estime que tous les Conseillers doivent savoir comment cela fonctionne, afin d'éviter des futures discussions lors des comptes ou des budgets.

M. le Président passe la parole à M. Turrian, secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 55

Excusées : 11

Retard : 2

Absents : 5

Démissions :

Future admission : 1

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement et passe au point 2 de l'ordre du jour et donne la parole à M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli pour annoncer les personnes qui vont présenter la société EPURA SA, ainsi que l'avancement des travaux de la STEP.

2. Présentation de la société EPURA SA et de l'avancement des travaux de reconstruction des installations d'épuration des eaux de la STEP de Vidy

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli accueille M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal de la sécurité et économie de la Ville de Lausanne, ainsi que M. Fadi Kadri, directeur de la société EPURA SA et directeur du projet de la nouvelle construction de la STEP. Les Conseillers sont invités à poser des questions à l'issue de la présentation.

La commission des finances et la commission de gestion sont également conviés pour une visite sur place.

Une présentation powerpoint de la société EPURA SA est donnée par M. Hildbrand, ainsi que par M. Kadri. Cette présentation est entrecoupée par la projection de deux films sur la STEP. (Les vidéos de ces films sont disponibles à l'adresse : <http://www.lausanne.ch/epura>.) La présentation est ensuite suivie par des questions et réponses avec les Conseillers.

M. Pellegrinelli précise pour conclure que tant les usines d'incinération, que les usines de traitement des eaux ne sont plus construites aujourd'hui en tant qu'usines, mais plutôt en tant qu'unités de revalorisation de la matière en récupérant la chaleur, l'électricité pour réinjecter et financer une partie des travaux d'incinération et de traitement des eaux.

M. Pellegrinelli remercie MM. Hildbrand et Kadri pour leur intervention et leur discours très productif.

L'assemblée applaudit.

Après une courte pause suite à la présentation de la société EPURA SA, M. le Président reprend la séance selon l'ordre du jour adressé aux Conseillers et qui leur est parvenu dans les délais. Il demande si quelqu'un souhaite une modification ou une adjonction de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Procès-verbaux des 11-12 et 18 décembre 2017

Procès-verbal des 11-12 décembre 2017

M. le Président précise que le procès-verbal a été communiqué à tous les Conseillers. M. le Président demande si quelqu'un en sollicite la lecture.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire ou une demande de modification à apporter.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal des 11 et 12 décembre 2017 est accepté à l'unanimité

Procès-verbal du 18 décembre 2017

M. le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si quelqu'un a une remarque à faire ou une demande de modification à apporter.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 18 décembre 2017 est accepté à l'unanimité

M. le Président passe maintenant au point 4 de l'ordre du jour.

4. Correspondance

M. le Président précise qu'il a reçu par le truchement du site internet communal un courriel d'un citoyen qui se plaint en termes assez virulents de l'utilisation du Prill'hérait par la Municipalité in corpore pour manifester son opposition à l'initiative "No Billag".

Il tient au bureau une copie de ce courriel à disposition des Conseillers que cela intéresse.

M. le Président informe qu'il a reçu également un courriel de l'Union des Communes Vaudoises (UVC) annonçant la parution d'un "Manuel pour mieux comprendre la Gestion financière communale" qui est commercialisé au prix de CHF 35.— dès le 6 mars 2018. Il a transmis un courriel à ce sujet aux commissions des finances et de gestion qui sont intéressés en premier chef. Si un Conseiller ou une Conseillère est intéressé(e) par cette brochure, il peut passer après la séance vers le Président pour qu'il puisse prendre son inscription ou lui envoyer la documentation par courriel s'il est intéressé.

M. le Président ajoute qu'il a reçu une invitation du CCML (Complexe culturel des musulmans de Lausanne) qui, pour son 10^{ème} anniversaire, invite tous les membres du Conseil communal à venir fêter avec eux en famille dans les locaux de la Confrérie 11 le dimanche 25 mars de 14h00 à 17h00. Il précise qu'entre-temps, cette information leur a été transmise par l'intermédiaire du secrétaire du Conseil.

Le bureau n'a pas reçu d'autre correspondance ou communications particulières durant les presque 3 mois séparant cette séance de la précédente.

M. le Président passe maintenant au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications du bureau

L'équipe de Sonomix communique les dates de rediffusion de la séance. Ces dates sont les suivantes :

- Le vendredi 9 mars 2018 à 20h00

- Le samedi 10 mars 2018 à 14h00
- Le dimanche 11 mars 2018 à 15h00

M. le Président a représenté les Conseillers à diverses manifestations durant les mois de janvier et février :

Le samedi 13 janvier au traditionnel apéritif de l'Union des sociétés de Prilly.

Le mercredi 14 février à l'assemblée générale de l'association Prilly-Bradut.

Le dimanche 18 février à la journée festive des jardiniers des maisons bourgeoises.

Le bureau vous communique le résultat des scrutins du dimanche 4 mars 2018 pour la ville de Prilly.

Votation fédérale

Taux de participation pour tous les scrutins 54,52%. M. le Président relève que c'est très élevé.

Objet no 1. Nouveau régime financier 2021

2631 oui
325 non
156 blancs
24 nuls

Objet no 2. Suppression des redevances Billag

728 oui
2354 non
31 blancs
23 nuls

Votation cantonale

Objet no 1. Pour le remboursement des soins dentaires

1447 oui
1588 non
78 blancs
23 nuls

M. le Président informe qu'il a une mauvaise nouvelle à transmettre aux Conseillers. Il adresse ses condoléances et celles de tout le Conseil pour M. Philippe Marolf qui a perdu son frère, M. Pierre-Alexandre Marolf et à M. Jean-Marie Abomo Samba qui a perdu son père. M. le Président relève que M. Abomo Samba n'est actuellement pas présent, car il est retourné dans son pays pour cet événement.

M. le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Communications municipales

M. le Président relève que les Conseillers ont reçu les communications municipales pour la période du 6 novembre 2017 au 28 janvier 2018. Il demande au Conseillers s'ils ont des questions à poser ou des compléments à demander pour les communications reçues.

Mme la Conseillère Federica Vono (Les Verts)

Merci M. le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Au nom du groupe des Verts, je souhaite remercier la Municipalité pour l'organisation de la démarche participative pour le Pré-Bournoud et particulièrement pour l'organisation de l'atelier du 27 janvier qui s'est déroulé ici-même. Certains membres de ce Conseil ont participé à l'atelier qui a été un joli succès, a convié pas mal de personnes et a été très constructif et a aussi permis de faire émerger de nombreuses idées intéressantes. On se réjouit donc de connaître la suite de cette démarche et aussi, on espère qu'il y aura d'autres démarches de ce type qui auront lieu dans le futur. Merci beaucoup à la Municipalité pour cette organisation.

M. le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je me permets de revenir sur le dernier point du premier chapitre des communications, la suppression des places de parc de nuit et du week-end sur le préau du Collège Centre.

J'ai quelque peine à comprendre les problèmes relevés par la Municipalité quand elle parle de cohabitation élèves – voitures, à partir de 18h00, c'est-à-dire pendant la nuit et là, j'ai quelques difficultés à comprendre cette problématique soulevée par la Municipalité. Serait-ce simplement pour diminuer le nombre de places de parc temporaires, puisqu'elles étaient naturellement limitées à la nuit ?

D'autre part, le problème des cas exceptionnels réservés soulevés, je crains fort que ça va engendrer des débats nourris au sein du Conseil et ailleurs pour savoir ce que c'est qu'un cas exceptionnel réservé. Donc, personnellement, je ne veux pas m'y opposer, parce qu'on ne m'a pas demandé mon avis, c'est une compétence municipale, je le respecte, mais je regrette la décision municipale qui nous a été communiquée. Merci.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions dans l'assemblée.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président demande si la Municipalité veut compléter ses communications.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

M. Delessert, peut-être avons-nous formulé cela d'une façon qui n'est pas tout à fait claire ?

La raison pour laquelle nous avons en effet condamné l'utilisation de ce préau en parking pour les voitures pendant la semaine, je précise, jusqu'à 18h00, c'est parce que nous avons voulu marquer, quand on dit la cohabitation élèves – voitures, c'est un peu dans l'absolu, c'est un préau scolaire, il n'y a pas de raison d'en faire un parking, même si c'est comme ça depuis à peu près 20 – 30 ans, il faut admettre qu'il y a des raisons en ce moment pour faire attention à ce genre de mise à disposition pour pas que cela ne soit perpétuel et qu'on ait ce préau scolaire avec souvent des voitures à l'intérieur. Vous aurez compris aussi que pendant le week-end, pour donner quand même la possibilité à ceux qui vont utiliser la grande salle en tant que société locale, nous avons décidé de ne pas appliquer cette mesure. Donc, pendant le week-end, pendant les soirées des sociétés locales également, pendant les événements majeurs, on permet l'utilisation, il y a qu'à aller chercher une clé au préalable à la commune, avant une manifestation pendant le week-end pour pouvoir ouvrir la cour du Collège Centre et ensuite de parquer les gens qui viendraient à la grande salle pour une occasion.

Nous n'avons donc pas tout refusé, mais nous avons il est vrai marqué, pendant la semaine, un certain stop. A partir de là, je crois que, oui, c'est un peu dans l'air du temps et que nous pouvons en tant qu'exécutif marquer à un moment donné peut-être une petite transition par rapport à cette volonté de toujours mettre à disposition des places de parc très facilement au milieu de la localité. Je précise juste quand même que le parking Coop, du centre commercial, est toujours ouvert la nuit, il suffit juste de savoir comment y accéder pour payer et reprendre sa voiture, mais c'est possible. Donc, on ne peut pas dire qu'au centre de la commune, en ce moment, il y a un problème majeur de parking. Peut-être, certaines sociétés sont ennuyées quand vous jouez, non pas de la flûte traversière, mais du sousaphone, quand vous venez à la répétition du Collège Centre. A partir de là, forcément, vous avez plus de difficultés à vous déplacer avec l'instrument. Il faut peut-être parquer pour ensuite amener son instrument à la répétition et ensuite aller parquer ailleurs, mais là nous avons les places qui sont devant le Collège Centre, donc cette fois-ci les places jaunes communales qui ne sont pas toujours libres, parce que pour le moment, elles sont en effet à disposition de la population, mais c'est une possibilité pour ces gens de se parquer là et de décharger et s'il faut aller parquer ailleurs, de nouveau, ils font juste quelques mètres pour aller au centre commercial. Voilà pourquoi nous avons pris cette décision qui est une décision municipale de notre exécutif.

Maintenant, j'ai une communication complémentaire à faire par rapport à ces ballons « gabarits » des futures constructions du plan de quartier Viaduc, actuellement mis à l'enquête publique et qui font quand même pas mal parler d'eux, soit dans la presse ou autrement. Par rapport à ces ballons, nous avons reçu un courrier de l'OFAC, l'Office fédéral de l'aviation civile de Berne et qui dit que ces ballons, puisqu'ils dépassent 60 mètres (un à 85 et l'autre à 65), représentant la hauteur des bâtiments projetés, en-dessus de 60 mètres, ça implique une interdiction de présence nocturne. Ceci signifie que pendant un mois d'enquête publique, il faut les descendre et les monter chaque jour. Nous estimons que c'est tout de même un peu excessif. Nous ne pouvons pas faire autrement que de respecter cette disposition, ce qui expliquera la suite de ce que je vais dire.

La 2^{ème} obligation de l'OFAC, c'est qu'en 2 jours, parce qu'on a reçu cette autorisation très tardivement, on a dû se débrouiller pour obtenir une responsabilité civile de CHF 1'000'000.- pour couvrir le risque que pourrait encourir la collectivité par cette présence de ballons incongrue dans le ciel prilléran.

Alors, si pour les CHF 1'000'000.-, nous y sommes arrivés, grâce aux bonnes relations que nous avons avec notre assureur de la commune, nous avons pu faire, en montant assez haut dans la hiérarchie de la Vaudoise, parce qu'ils n'avaient jamais entendu parler de ça et ils ont du aller regarder ce qu'il se passait vraiment et comment ils pourraient régler ce que M. le Syndic leur demandait, nous avons réussi à obtenir un avenant à la couverture communale de CHF 1'000'000.-, qui fait que la Vaudoise a accepté de nous couvrir, parce que nous avons depuis longtemps de bonnes relations professionnelles, etc. et nous sommes donc assurés maintenant par rapport à la mise en place de ces ballons.

Vous allez me dire : pourquoi, en ce moment, si vous avez été regarder, alors qu'on a dit qu'ils étaient présents déjà le 28 février, parce que ça n'a pas été possible, vous vous rappelez la météo qu'il y a eu, on ne peut pas les mettre s'il fait mauvais, s'il y a du vent, s'il pleut, s'il neige, etc., c'est impossible, ça limite déjà un peu. Et ensuite, comme nous n'y arrivions pas, ce Lundi, nous avons décidé en effet, comme on l'a dit, du 5 au 9 mars par voie de presse, par internet, que nous allions installer les ballons. La maison Reso, chargée de la mise en place, est venue à 08h00 ce matin à Malley et nous a fait part par téléphone, de difficultés dans la mise en place des ballons à la hauteur de 85 m. Si, en ce moment, vous avez celui de 65 m., c'est bon, il est en place, enfin il est descendu, puisqu'on ne peut pas le laisser la nuit, vous le verrez demain sans problème. Pour celui prévu à 85 m., ce n'est pas possible car il est trop instable à cause des courants d'altitude à 85 m. et il menace très sérieusement la ligne ferroviaire de Tridel et sa ligne de contact.

Quand on nous a communiqué cela, nous avons répondu que ce n'était pas possible et que nous ne pouvions pas prendre ce risque, qui dépasserait certainement CHF 1'000'000.-. Nous avons cherché une solution, elle est arrivée cet après-midi de l'entreprise concernée par l'installation des ballons. On n'a pas mis 4 ballons, car nous estimons que vu qu'il n'y a pas de concours d'architecture, on peut mettre la hauteur d'altitude des 85 m. pour bien montrer aux gens ce que cela représente et pour être transparents sur cet aspect. Nous n'allons pas en mettre qu'un seul. Pour qu'il y ait suffisamment de poids, pour qu'avec les vents, ça ne tombe pas sur la ligne ferroviaire, il suffit de faire un bouquet de ballons et vous aurez demain matin un bouquet de 3 ballons à l'hélium de 1,5 m. de diamètre situés à une hauteur de 85 m. Ces 3 ballons enlèveront le risque de chute, de par leur poids, sur la ligne de Tridel.

Vous l'avez compris, nous allons donc garder notre intention d'avoir ces ballons jusqu'au 9 mars la journée et le soir, on les descend. Il suffit de les descendre en-dessous de 60 m. et ensuite, nous les remontons en-dessus de 60 m. le matin ou le soir. On va faire ça du 5 au 9 mars. Ceux qui veulent aller voir ce que ça donne, allez-y cette semaine du 5 au 9 mars, même s'il pleut demain, on m'a dit que ça devait être possible. Comme nous avons un peu de retard et que nous avons en effet, pour certains qui aimeraient les voir un peu plus longtemps par rapport à ce mois, dont on pensait que c'était possible, nous avons décidé en Municipalité dès la 3^{ème} semaine, puisque nous avons trouvé ce bouquet de ballons qui nécessite pas trop de risques, nous allons donc remettre ces ballons en 3^{ème} semaine pendant 2 à 3 jours de la semaine du 19 au 23 mars. Nous communiquerons cette 2^{ème} possibilité de visionner cette hauteur par internet et par communiqué de la Municipalité. La pose de ces ballons n'était pas obligatoire. Il n'y avait pas de concours d'architecture, puisqu'il s'agit d'un PPA. Nous souhaitons la transparence et c'est la raison pour laquelle nous avons mis ces ballons, respectant ainsi ce souhait.

M. le Président demande s'il y a encore des réactions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe dès lors au point 7 de l'ordre du jour.

7. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

M. le Président précise qu'il a reçu un courriel de M. Maurice Genier qui va lire un résumé d'une séance extraordinaire du Conseil intercommunal des taxis.

M. le Conseiller Maurice Genier (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et municipaux,

Information au Conseil communal de Prilly du 5 mars 2018 relative à la séance extraordinaire du Conseil intercommunal des taxis du 7 février 2018.

19 délégués étaient présents, dont Jean-Michel Piguet et Maurice Genier pour Prilly.
3 objets étaient portés à l'ordre du jour :

Préavis No 6 : Nouvelles dispositions relatives à la procédure d'appel d'offres concernant l'octroi des concessions.

Dans son arrêt du 1er septembre 2017, le Tribunal fédéral a partiellement admis le recours du Groupement des taxis indépendants. Il a été jugé que les autorisations d'exploitation avec usage du domaine public, soit les taxis A, s'apparentaient à des concessions et que leur attribution doit être soumise à un appel d'offres. Pour ce faire, des modifications doivent être apportées au Règlement intercommunal sur le service des taxis (RIT) et aux prescriptions d'application de ce Règlement (PARIT). Le RIT doit être adapté avec quatre nouvelles dispositions posant les principes généraux de la procédure d'appel d'offres.

La discussion a porté sur la différence de durée des concessions pour les indépendants (10 ans) et pour les entreprises (15 ans), ainsi que sur la difficulté pour les chauffeurs dont l'autorisation cesse, alors qu'ils ont entre 62 et 65 ans de pouvoir obtenir une nouvelle concession. Souhait transmis au comité de direction d'obtenir une prolongation ou un pont.

Ce préavis a été accepté avec 2 abstentions.

Préavis No 7 : Modification de l'art 115 du Règlement intercommunal sur le service des taxis.

Lors de l'avant-dernière assemblée du Conseil intercommunal, ce dernier avait octroyé une délégation de compétence au comité de direction lui permettant de prévoir des exceptions aux exigences d'octroi du carnet de conducteur. Le préavis propose de définir le type d'autorisation délivrée au chauffeur ayant bénéficié des dérogations : il est titulaire d'un carnet de conducteur limité dans le temps, sans permis de stationner sur le domaine public.

La discussion a abordé en particulier le point suivant : cette disposition permet aux taxis Uber X d'entrer dans les autorisations de type C, d'où le risque de réduire les exigences habituelles. Le président du comité de direction explique qu'avec les outils actuels, il s'agit de protéger les taxis de type A et la centrale des A, d'accompagner le changement de manière pragmatique, ceci en attendant la solution venant de la future loi cantonale.

Le préavis est accepté par 9 voix, 1 voix contre et 9 abstentions.

Par ailleurs, **il a été répondu à deux interpellations de M. Benoît Gaillard** : la première « Des suites de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la révision partielle du RIT » et pour la seconde «Uber, encore ».

Je vous remercie.

M. le Président demande s'il y a d'autres communications.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

8. **Assermentation(s)**

M. le Président a le plaisir d'accueillir ce soir au sein du conseil, Mme Ariane Zwahlen qui remplace pour le parti socialiste le Conseiller Jean-Pierre Rosset, démissionnaire.

Il invite donc Mme Ariane Zwahlen à s'avancer devant le bureau et demande à l'assemblée à se lever pour l'assermentation.

M. le Président lit la promesse solennelle :

« Madame, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Le Président adresse ses félicitations à Mme la Conseillère pour son assermentation et l'invite à regagner les rangs de son parti.

M. le Président informe qu'il y a un remplacement à effectuer au sein de la commission des finances. M. Di Natale a présenté sa démission pour des raisons de surcharge professionnelle. M. le Président attend des propositions sur son remplacement.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Il y a eu des discussions entre M. Di Natale pour le PDC et moi-même pour le PLR, personne au PDC n'ayant les disponibilités pour reprendre le siège, nous vous proposons et les chefs de groupes ont reçu un mail dans ce sens, d'élire Daniel Oertli du PLR pour remplacer M. Di Natale du PDC et le suppléant actuel PDC reste le suppléant pour ce siège. Donc, si M. Oertli ne peut pas aller à la commission des finances, il sera remplacé par le suppléant PDC actuel. Pendant que j'ai la parole, comme M. Oertli est l'actuel suppléant du PLR, je vous propose d'élire M. Stéphane Riehling pour être le nouveau suppléant du PLR qui sera le suppléant des deux sièges actuels du PLR, occupés par M. Dupertuis et Mme Elia Pochon. Donc, deux candidats PLR, M. Oertli pour le siège de M. Di Natale et M. Stéphane Riehling pour le siège de suppléant PLR. Je vous remercie.

M. le Président demande s'il y a des autres propositions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président propose à l'assemblée d'élire les Conseillers précités par acclamation.

Décision : M. Daniel Oertli (PLR) et M. Stéphane Riehling (PLR) sont élus par acclamation.

M. le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. Préavis municipal N° 1-2018 sollicitant un crédit (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) destiné aux travaux de mise en conformité des faux-plafonds dans les collèges du Centre et de Jolimont.

En préambule, M. le Président précise que le montant demandé par ce préavis se monte à CHF 892'000.-. que la commission ad hoc chargée de l'examen de ce préavis n'a pas proposé d'amendement aux conclusions du dit préavis.

M. le Président appelle dès lors M. le Conseiller Maurice Genier, qui remplace M. le rapporteur Jean-Marie Abomo Samba pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du règlement du Conseil.

M. le rapporteur de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion au sujet du préavis.

M. le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le préavis 1-2018, au travers de son préambule, nous explique très clairement et à plusieurs reprises que les bâtiments des collèges de Jolimont et du Centre peuvent être utilisés de manière normale et que les utilisateurs ne courent aucun danger. Pour prouver ces affirmations, on nous donne quelques chiffres.

Les instances professionnelles tolèrent 10'000 FAR (fibres d'amiante respirables)/m³. La valeur limite acceptée est de 1'000 FAR/m³. Les valeurs mesurées dans les deux collèges sont bien au-dessous, puisqu'elles sont à moins de 100 FAR/m³, donc dix fois moins que la valeur tolérée et en plus sans aucune fibre d'amiante repérée. Toujours dans le préambule, on nous prouve que les faux-plafonds ne provoquent aucun risque dans leur utilisation courante.

Au point 1, objet du préavis, changement de fusil d'épaule, je cite : étant donné les résultats des diagnostics, la Municipalité de Prilly a décidé de procéder à un assainissement complet des faux-plafonds des collèges, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs. Je suis un peu surpris de cette position. Après nous avoir démontré par a + b qu'il n'y aurait aucun problème pour les utilisateurs à poursuivre leurs activités dans ces bâtiments, au vu des expertises établies par des entreprises reconnues et agréées.

Maintenant, j'aimerais relever quelques points du rapport de commission. Au point 2, présentation de l'objet. Les délégués de la Municipalité affirment à nouveau que selon les analyses, il n'a pas été trouvé de fibres dans l'air et qu'il n'y a pas de danger. Toujours au point 2, les commissaires, lors de la visite des lieux, ont relevé que les plafonds paraissaient encore en bon état. Il semble que le rapport laisse apparaître une plus grande importance à l'aspect psychologique, qu'à celui de la sécurité. Toujours dans le rapport, je cite : En l'appliquant et en faisant les travaux, on met en doute les résultats des experts qui confirment que ces bâtiments peuvent être utilisés actuellement de manière normale. Maintenant, j'ai trois questions et une proposition.

Ma première question, est-ce qu'on peut nous affirmer une 3^{ème} fois que l'utilisation des bâtiments est tout à fait normale et sans risque pour les utilisateurs ? Si oui, alors quels sont les réels motifs pour entreprendre ces travaux maintenant ?

La deuxième question. Quels sont les délais d'assainissement fixés par la Loi cantonale ? ou/et quelles sont les références de cette loi cantonale en la matière ?

Maintenant, ma proposition pour ne pas intervenir une deuxième fois, ma proposition est simple. Au vu de toutes les informations en matière de sécurité, on peut en déduire qu'il n'est pas urgent d'exécuter ces travaux, sauf pour le collège de Jolimont. C'est pourquoi, je propose de différer les travaux, non pas de les abandonner, vous m'avez bien compris, il est nécessaire de faire ces travaux, mais simplement de les différer à des temps plus propices à des investissements si importants. Merci de votre attention.

M. le Président demande à M. Cretegny s'il s'agit d'un amendement aux conclusions ou si c'est simplement une proposition.

M. Cretegny précise qu'il s'agit d'une proposition.

Mme la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Je me dois de répondre à ce que je viens d'entendre. Les experts nous affirment qu'il n'y a pas de danger actuellement, mais heureusement ! Il y a des enfants dans ces bâtiments !

Heureusement qu'il n'y a pas de danger, s'il y avait des dangers, j'espère bien que la Municipalité et le Canton prendraient des mesures pour éloigner les personnes qui travaillent, donc les enseignants et les enfants qui sont dans ces écoles de ces endroits ! Je suis assez choquée de ce que j'entends. Evidemment qu'il n'y a pas de danger actuel, mais l'amiante est un danger sous-jacent, qui se trouve dans plusieurs bâtiments qui ont été construits depuis les années 50, parce qu'on l'utilisait énormément comme isolant. Aujourd'hui, on sait que c'est un produit dangereux et c'est une menace latente. Effectivement, il n'y a pas de danger immédiat, sinon on aurait évacué ces bâtiments, je l'espère du moins, parce qu'on parle de danger de cancer mortel et incurable. Je suis émue, car je suis assez choquée par ce que je viens d'entendre.

Donc, on a une menace latente qui est celle de l'amiante, une menace latente dans nos écoles. Aujourd'hui, la Municipalité vient avec un projet afin de supprimer ou en tout cas d'éliminer le plus possible cette menace latente, afin d'anticiper et de ne pas attendre qu'on ait un danger pour nos enfants, qu'on doive prendre des mesures d'urgence, évacuer l'école, avoir un nouveau bâtiment provisoire pour loger les enfants en attendant de pouvoir désamianter, etc., des mesures qui à terme coûteraient plus cher. On a déjà vu avec des projets qui sont passés devant ce même Conseil que parfois, on attendait par faute de moyens et ensuite, il fallait faire dans l'urgence et que ça coûtait plus cher. Ce même Conseil s'est plaint qu'on aie attendu le dernier moment et l'urgence et que ça coûte plus cher. Aujourd'hui, on nous dit : « il n'y a pas d'urgence, attendons l'urgence, attendons que ça nous coûte plus cher ». Je suis assez désarçonnée par ce discours.

Ensuite, pour ce qui est très concrètement de la proposition de scinder les travaux, elle a déjà été proposée en commission, elle a déjà été discutée et la Municipalité a déjà répondu, mais peut-être le fera-t-elle encore ce soir que cette option était aussi plus chère, puisque les entreprises spécialisées pour le désamiantage ne sont pas nombreuses dans le Canton et il faudrait donc remobiliser la même entreprise à deux périodes différentes, ce qui coûterait au final plus cher. Il me semble que c'est quand même contraire à une gestion saine de prévoir des travaux plus chers, alors qu'on pourrait faire des travaux globalement moins chers maintenant. J'ai beaucoup de peine avec cette proposition, puisqu'elle me semble contraire à une bonne gestion à terme des finances communales. Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je peux bien comprendre ou du moins peut-être que j'interprète la proposition de M. Cretegnny, dans le souci des finances communales. C'est clair que reporter un investissement, c'est se dire que si on le fait dans quatre, cinq ans et que dans quatre, cinq ans nos finances vont mieux, on fait Jolimont maintenant et on fera le second bâtiment d'ici quatre, cinq ans, peut-être que ça va jouer. Reste que, et là je vous donne simplement des recommandations de l'OMS, l'exposition à l'amiante ne provoque pas un cancer du poumon immédiatement. C'est toujours à beaucoup plus long terme. C'est vrai que l'on est face à quelque chose, à la fois on a des experts qui disent qu'il ne faut pas agir urgemment et en même temps on a le délai de 2018 pour Jolimont, sans délai pour le 2^{ème} bâtiment. Pour le groupe socialiste, sachant qu'il s'agit d'enfants et d'enseignants qui travaillent eux à longueur d'année dans ces locaux, alors que les enfants passent, nous souhaiterions quand même que l'investissement soit fait et que ces deux bâtiments soient désamiantés. Merci.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

On est complètement dans l'émotionnel, ça c'est sûr, à entendre le ton limite hystérique de mes préopinants, il y a quelque chose à dire. C'est une question de principe de précaution, d'accord, c'est un préavis à quasi CHF 900'000.-, enfin avec les dépassements, sûrement. C'est une dépense à laquelle on ne va pas couper, si on ne le fait pas aujourd'hui, on le fait demain, si on ne le fait pas demain, on le fera après-demain, de toute façon on va devoir y aller. Amorti sur dix ans, si je me souviens bien ce que j'ai lu, ça nous fait effectivement à peu près CHF 90'000.- par année. Il ne faut pas rêver. Si on repousse ça de deux à trois ans, la situation financière de la Commune ne se sera pas tellement améliorée que l'on puisse faire ça avec le sourire. A mon avis, c'est de l'émotionnel, les gens ont peur, se soucient. J'irais même au-delà de mes préopinants.

On a fait dans ces bâtiments des mesures il y a à peu près deux ans. On a eu le cas d'Aigle où on avait fait des mesures et puis quelque temps après, les valeurs étaient bien plus hautes. Ce que je vous propose, peut-être déjà pour casser la partie émotionnelle, on nous articulé le prix de CHF 7'000.- et CHF 4'000.- pour faire les mesures. Je suggère que l'on fasse ce travail, qu'on fasse un nouveau relevé juste avant les travaux qui permettra de montrer aux personnes qui sont inquiètes (parents d'élèves, enseignants) qu'ils n'ont pas été exposés au risque, puisque les valeurs au moment des travaux sont, elles, restées raisonnables et où, personnellement, je me méfie beaucoup plus, c'est le « après travaux ». L'amiante, telle qu'elle est là, elle est dans une matière, dans les faux-plafonds et la poussière d'amiante se disperse lorsque que l'on remue. La poussière d'amiante se volatilise dans l'atmosphère lorsque l'on remue et à la fin des travaux, après travaux, les travaux de nettoyage sont eux extrêmement importants.

Peut-être que d'ici que l'on ait fait le travail, je vous reproposerai de refaire un test « après travaux » directement, avant l'entrée des élèves dans les nouveaux locaux, mais en attendant, je dépose directement un amendement à intercaler au point 2 des conclusions. L'idée est de consacrer une partie du montant prévu en réserve pour assainissement des autres bâtiments. Dans le préavis, vous avez ça pour un montant de CHF 70'000.-. Je propose qu'on entame ce montant de CHF 11'000.- pour refaire ce test « avant travaux », donc, de consacrer une partie du montant prévu en réserve pour assainissement des autres bâtiments pour effectuer une nouvelle procédure de diagnostic « avant travaux » et informer parents et enseignants sur les valeurs mesurées. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Conseiller Olivier Jean-Petit-Matile (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je trouve que c'est une simple mesure de précaution. De toute façon, on devra refaire. Je le sais, car je suis assez passionné par les minéraux et j'ai eu l'occasion de manier différents minéraux, dont de l'amiante que l'on trouve facilement dans des gisements. Je peux vous dire que c'est extrêmement friable et c'est vite fait d'avoir de la poussière d'amiante partout, dans les doigts par exemple quand on manie ces minéraux. Donc, j'imagine qu'au point de vue respiratoire, cela ne se mesure pas directement, ça peut apparaître des années après, donc pour moi, c'est une mesure qu'il faut faire vraiment, parce que de toute façon on devra la faire. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour rebondir sur ce qu'a dit M. Cretegny, ce qui manque dans ce préavis, il manque beaucoup de choses, mais enfin deux choses qui manquent, d'abord de nous dire qu'il n'y a pas de risques, mais on fait quand même les travaux, ce qui me dérange, mais surtout y aura-t-il un jour un risque ? Quand ? A partir de là, on peut planifier des travaux quand on sait si et quand il y aura un risque réel et pas juste émotionnel lié à cette amiante. Je précise que je m'exprime en mon nom personnel, parce que le groupe PLR est divisé, il y a pas mal d'abstentions prévues, on verra suite à nos débats, donc la discussion est tout à fait ouverte au sein de notre groupe.

Le 2^{ème} point, c'est qu'on nous dit qu'il faut impérativement faire ces travaux, l'un de nous a téléphoné au Canton et il s'avère que d'après le fonctionnaire en charge, la commune de Prilly est absolument exemplaire de faire déjà les travaux maintenant, nous serions d'excellents élèves, meilleurs que toutes les autres communes de ce Canton. Il faut donc savoir que l'urgence est relative pour cette 2^{ème} raison également.

Ce qui m'a beaucoup dérangé et je ne suis pas la seule, c'est que les parents aient été informés, alors même que le préavis n'avait pas encore été voté par notre Conseil, ce qui veut dire qu'on nous met un peu au pied du mur, c'est ce que la commission a relevé. Au Grand Conseil, lorsqu'il y a une fuite avant que le Grand Conseil traite d'un objet, les députés sont absolument furieux et ils ont raison. Il faut vraiment respecter la liberté de ce Conseil jusqu'au vote, jusqu'au débat, il n'y a pas d'information particulière à faire.

Dans le cas contraire, c'est de la manipulation, on dit aux citoyens de cette commune que nous sommes une simple chambre d'enregistrement, ce que nous ne sommes pas. Les parents sont aussi représentés dans ce Conseil, nous sommes une instance démocratique, les informations peuvent aussi avoir lieu justement par l'intermédiaire de notre Conseil. J'espère vraiment que ce genre d'information anticipée et avant même que la commission de notre Conseil ait pu examiner l'objet n'aura plus lieu à l'avenir.

Pour ma part, je ne suis pas convaincue de la nécessité absolue de faire ces travaux aujourd'hui. Je comprends qu'il y a de l'émotionnel, mais je comprends aussi en lisant le préavis et le rapport de la commission que le risque n'est pas actuel, qu'il est très faible et j'attends quand même les réponses sur le risque à venir et la nécessité réelle, technique, pas émotionnelle de faire ces travaux. Merci.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je tiens juste à noter que certains et certaines veulent attendre qu'il y ait un réel risque, un réel danger pour nos enfants. Je pense que ce n'est pas du tout pertinent. Je pense qu'il est vraiment nécessaire de ne pas attendre ce danger. Je voulais demander à Mme Lasserre s'il est avéré son enfant dans ces écoles, s'il est apprécierait d'apprendre qu'il y a de l'amiante et des potentiels risques pour son enfant par la voie du Conseil ou par la voie des médias. Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Je suis interpellée, je réponds. J'ai mes nièces qui sont au Collège Centre, donc il n'y a aucun problème. Surtout, nous vivons tous dans des bâtiments qui datent. En général, la plupart des bâtiments de notre commune ont été construits entre 1920 et 1990. Donc, ces enfants qui sont dans des écoles où aujourd'hui il n'y a pas de risque et j'aimerais bien savoir quand il y en aura et j'attends la réponse, le soir ils rentrent dans des bâtiments où il y a de l'amiante, la plupart d'entre eux. Alors, qu'est-ce qu'on fait ? Puisqu'on m'interpelle sur la question, c'est aussi ça la question alors ! Ecrivez à vos bailleurs et demandez-leur de faire des travaux.

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

C'est évident que c'est un sujet extrêmement sensible. C'est évident que c'est un domaine où on s'est mentis longtemps, parce qu'on a nié le danger de l'amiante, en particulier en Suisse et je pense à un toit d'Eternit que mes parents avaient installé il y a un certain nombre d'années et qui est exactement le produit génial contre le feu et pas le produit génial qu'on peut espérer sur le plan de la dispersion d'éléments au moment où il y a des dégâts. Il y a un certain nombre d'ouvriers qui sont morts de l'amiante et la grosse difficulté a été pendant des années que le décès vient tard. Je dirais avec cynisme en vous regardant que la plupart d'entre nous seront morts, lorsqu'un éventuel nouvel atteint se développerait à Prilly. Oui, c'est du cynisme, mais c'est la profonde réalité.

Maintenant, je préciserai aussi que ma fille, mon petit-fils et mon beau-fils ont été contents de recevoir une information montrant que la Municipalité se préoccupait de ce problème. Si on n'avait pas informé les parents, au moment où ils l'apprendraient lors de la séance du Conseil, diffusé sur les ondes à la fin de la semaine, ou par l'un d'entre vous qui est bêtement, ce n'est pas interdit, en même temps parent et conseiller, la panique serait très grande.

Donc, c'est en effet un truc douloureux à gérer. Maintenant, que pourrait-il arriver ? L'une des choses qui peut arriver, c'est qu'on abîme l'une de ces plaques au plafond. On peut l'abîmer par exemple, lorsqu'un enseignant remplaçant est là, et il trouve marrant avec ces élèves de faire une décoration et de planter des épingles, des clous, des punaises dans le plafond. Ce n'est pas sûr que cela fera tomber suffisamment d'éléments d'amiante, mais le risque est non neutre et la plupart des endroits où on n'a pas eu trop de soucis avec l'amiante, ce sont les endroits où l'amiante était une couche intermédiaire entre le faux plafond et le plafond original. On est donc, en effet, dans un truc extrêmement sensible.

J'ajouterais encore quelque chose, j'ai un neveu dont l'activité importante est de faire ces expertises et il m'a confirmé encore, qu'en effet, ces expertises ne sont pas sûres à 100% dans un sens ou dans l'autre. Si on doit faire les travaux relativement rapidement, je ne vois aucune raison de retarder la date des travaux. Je ne vois aucun chantage dans l'attitude de la Municipalité en l'annonçant aux parents, parce si on ne l'avait pas annoncé, je vous jure que les réactions seraient violentes. Je rappelle que les gens réagissent violemment et que même, de temps en temps, tous les cinq ou six séances, on a un journaliste de 24 Heures dans cette salle. Je suis en train de regarder si par hasard il est au fond, il n'y est pas. Je pense en effet qu'on a bien fait d'annoncer et nous sommes libres de décider que c'est urgent ou pas, c'est de notre responsabilité de voter maintenant « oui » ou « non », tout en sachant que c'est un domaine dangereux et psychologiquement difficile. Personnellement, je voterai « oui ».

M. le Conseiller David Stauffer (PDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un mot pour la position du PDC soucieux des familles et donc des enfants, partagée, mais à priori favorable quand même à la réfection et aux travaux, puisqu'il faut de toute façon les faire, mais unanime sur la question de l'information aux parents, merci de respecter le processus habituel, d'abord la décision du Conseil et ensuite les informations qui en découlent. Merci.

M. le Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est effectivement un débat émotionnel et sensible. Je vais essayer de répondre aux questions. La question tout d'abord de savoir dans quelle mesure il y a une obligation légale ou pas. Ce n'était pas forcément très clair dans le préavis et en commission. Le Canton de Vaud est l'employeur des enseignants qui se trouvent dans ces deux écoles et en tant qu'employeur, il doit protéger la santé de ses employés. Il se réfère donc à un certain nombre de normes qui proviennent de la SUVA, qui proviennent de la commission fédérale de la santé au travail, des experts amiante, justement pour dire qu'il y a un certain nombre de cas d'amiante et notamment les faux plafonds qui sont des cas particuliers, parce que ce sont des éléments qui sont faiblement agglomérés, donc susceptibles de lâcher plus facilement des fibres d'amiante et qui sont aussi en contact avec les utilisateurs. Donc, là aussi, on a le risque que ces utilisateurs respirent ces poussières d'amiante qui pourraient être libérées et par rapport à toutes ces indications et tous ces intervenants, on arrive à la conclusion que lorsqu'il y a des faux plafonds, pour protéger la santé des employés, il faut, dans un délai d'un an, assainir ces éléments. La Commune a l'obligation de fournir des bâtiments pour pouvoir tenir l'école, des bâtiments qui soient sains, qui soient utilisables et qu'ils ne mettent pas en danger les employés de l'Etat, les enseignants, mais aussi forcément les enfants. Donc, la base légale se trouve autour de tous ces éléments. Les experts nous indiquent clairement que c'est un degré d'urgence 1, les faux plafonds, il faut donc intervenir dans un délai d'une année.

La question : y a-t-il un risque ou pas ? Je ne suis pas expert en amiante, mais si les experts d'amiante nous disent qu'il y a un degré d'urgence 1 et que ce sont des éléments qu'il faut assainir dans un délai d'une année, on s'y réfère et on fait ça dans la mesure du possible dans ces délais.

La question de séparer les travaux entre Jolimont et le Collège Centre. D'un côté, effectivement, on ne va rien gagner en terme de coût, parce qu'on a là une seule installation de chantier, les entreprises qui vont travailler là-dessus savent qu'ils vont pouvoir jongler avec leurs ouvriers entre Jolimont et le Collège Centre. Il y a aussi l'aspect psychologique, on en a aussi parlé. Comment dire aux enseignants de Jolimont qu'à l'été 2018, on va assainir les fonds plafonds et à ceux du collège centre, on va dire qu'il faudra attendre un peu. Les questions seront ensuite les suivantes : pourquoi Jolimont serait le premier bâtiment ? Pourquoi pas le Collège Centre ? Les parents d'élèves pourraient se poser les mêmes questions. Je pense que finalement, on engendrerait d'avantage de questions et de problèmes que ce qu'on pourrait résoudre.

La question de savoir quand les faux plafonds deviendront dangereux. Je crois que Mme Joly a répondu. Le but n'est pas d'attendre le jour exact où ça va devenir dangereux, parce que si on doit faire des mesures à l'air, cela veut dire qu'on doit les faire, non pas tous les deux ans comme il a été indiqué en commission, mais chaque année et il se peut qu'une année, on nous dise qu'on a dépassé les normes, il faut évacuer le bâtiment et là, je ne vois pas comment on peut faire ça en maîtrisant les coûts, ouvrir des nouvelles classes, déplacer les élèves, les enseignants, le matériel, je vous laisse imaginer tout ce que ça peut entraîner aussi bien comme désagréments pour tout le monde qu'en terme de coûts.

L'information aux parents. Oui, c'est compliqué, parce que si on ne fait pas d'information aux parents, on va dire que la Municipalité cache des choses, manque de transparence, etc. Quand on le dit, on vient nous dire qu'effectivement le Conseil communal ne peut pas se prononcer sereinement. Je rappelle aussi juste qu'il y a eu un petit encart dans le 24 heures, parce que la presse s'intéresse aussi à ce qui se passe dans la commune et regarde quels sont les préavis, etc. On a quand même eu un encart qui parle effectivement de l'amiante dans les collèges de Jolimont et Collège Centre avant même que vous ayez pu vous prononcer. A ce moment là, là aussi, cela veut dire qu'on vous force la main ? Je ne sais pas. C'est simplement une question de transparence. Le courrier qui a été envoyé aux parents mentionne clairement qu'il y a une réserve mentionnant que c'est le Conseil communal qui devra se prononcer, vous avez donc encore tout loisir de décider si vous estimez que ces travaux ne doivent pas se faire cette année ou pas du tout.

M. Deillon, il faut savoir, en ce qui concerne votre amendement, qu'avant les travaux, on va effectivement faire des tests et après les travaux, une fois que tout sera terminé, il est exclu que la moindre personne puisse entrer dans les locaux qui ont été désamiantés avant que les experts avec rapport envoyé à la SUVA, avant que les experts ne disent qu'il n'y a plus une once d'amiante dans l'air à cet endroit. A mon avis, faire un test juste avant les travaux, ça n'a pas de sens, parce qu'on va de toute façon faire les travaux, c'est d'ailleurs compris dans les offres et prix qui ont été mentionnés. Il y aura un test à la fin pour pouvoir dire qu'il n'y a plus d'amiante dans l'air et que les locaux sont tout à fait utilisables. Vous vous rendez compte si on fait un désamiantage et qu'on part en laissant toutes les poussières dans l'atmosphère, en disant : c'est formidable, on a fait les travaux, maintenant nos enfants et nos enseignants sont en sécurité ? Pas du tout, ce n'est absolument pas comme ça que cela fonctionne, il y a vraiment des tests qui se font de manière très sérieuse pour pouvoir garantir à tout le monde que les locaux ont été entièrement désamiantés et qu'il n'y a plus aucun danger. Des jeunes vont venir après faire les nettoyages, comme on le fait chaque année pendant les grandes vacances, la aussi, on va laisser entrer ces jeunes dans les locaux seulement une fois qu'on aura la certitude absolue que les locaux sont tout à fait sains.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de refuser l'amendement de M. Deillon. Mais, j'ai quand même un amendement à vous proposer. C'est au niveau des montants, puisqu'on a eu des soumissions qui ont été envoyées et qui sont rentrées. On était partis au niveau des montants qui vous sont proposés sur les premières soumissions qu'on avait reçues. Finalement, on a une société qui est très sérieuse et qui est vraiment experte dans les questions de désamiantage et qui a donc des méthodes peut-être aussi plus efficaces ou qui a plus l'habitude de traiter ce genre de chose. Cette soumission est nettement inférieure à ce qui avait été d'abord budgétisé.

Je vous propose donc un amendement qui fait qu'au lieu des CHF 892'000.- qui sont demandés à ce Conseil, on arrive à CHF 792'000.-. Il y a donc CHF 100'000.- de moins, ce qui engendre aussi une modification de la somme à amortir chaque année, puisqu'on n'est plus à CHF 89'200.-, mais à CHF 79'200.-.

Voilà, j'espère avoir répondu à toutes les questions ou doutes que vous pouviez avoir. Juste encore une information qui était dans le rapport de la commission, qui semble indiquer qu'effectivement, les enseignants ont été contactés directement par le Canton, etc... Ça n'est pas le cas, le Canton a contacté le service des domaines. Simplement, liés au service des domaines, on a forcément les concierges des deux écoles et on a du informer les concierges qu'il y avait de l'amiante et qu'ils devaient faire attention à ne pas manipuler un certain nombre d'éléments amiantés et forcément, cela s'est su, la personne qui est passée dans les écoles au aussi été vue par les enseignants. Il n'y a pas eu un communiqué ou un mail du Canton aux enseignants ou que sais-je. De toute façon, ce sont des choses qui se savent et je reviens à la question de la transparence de tout à l'heure, il y a certains enseignants justement qui nous reprochent d'avoir trop attendu entre le moment où ils ont su qu'il y avait de l'amiante dans les bâtiments et le moment où on a commencé à les informer des travaux qu'on allait faire. On ne peut pas toujours faire juste pour tout le monde, mais là, en l'occurrence, la Municipalité a l'impression qu'elle va dans le bon sens. Je pense avoir répondu à toutes les questions et je vous remercie.

M. le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'adresse directement à M. Mattia qui est extraordinaire qui fait partie de la Municipalité bien sûr. Il refuse en fait de faire des essais avant les travaux. Donc, d'un côté on parle de la sécurité, des parents qui ont peur, les enseignants que protègent M. Mattia en plus, et tout d'un coup on veut s'assurer qu'avant les travaux, les résultats soient les mêmes que ceux qui ont été annoncés auparavant et M. Mattia, la Municipalité dit non. Je ne vois pas pour quelle raison ils disent non. L'argent est là, la volonté de le faire, le Conseil dira peut être oui, et qu'il m'explique pourquoi il ne veut pas faire des essais. C'est très important de faire des essais après les travaux. Bien sûr que nous allons faire des travaux après pour vérifier si les travaux ont été exécutés correctement, mais ce qui intéresse les parents et les enseignants, c'est ce qui se passe avant. Maintenant, ils vivent dans une zone contaminée, ils travaillent dans cette zone contaminée et nous, nous n'allons pas faire des travaux...Pour quelles raisons ? Vous avez une explication, M. Mattia ? Pour des raisons d'économie, je suppose.

M. le Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Des mesures à l'air ont été faites il y a quelques mois. On peut les faire toutes les semaines, si vous en avez envie, mais ça n'a pas de sens. Les mesures à l'air ont été faites justement suite à la découverte des ces éléments amiantés et on va faire des travaux, si vous êtes d'accord, à fin juin, début juillet. Nous sommes au mois de mars. On peut faire un test d'ici là, mais je ne vois pas trop l'intérêt, vu que de toute façon, le test à l'air, on est à peu près sûrs pendant une année, donc en théorie, il faudrait le refaire chaque année, mais là, il n'y a pas une année qui s'est passé, il n'y a donc pas de raison de faire le test à l'air maintenant. D'autres tests n'ont pas de sens pour l'instant.

M. le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

Il est marqué sur le préavis que les essais ont été faits en 2016, début 2017. Ai-je mal lu le préavis ? Les essais ont-ils été faits depuis une année et demie, presque deux ans et le test doit être refait. Qui a tort, qui a raison ? M. Mattia, que représentent CHF 12'000.- pour faire des essais ? Ce n'est rien du tout, c'est 1% des investissements. L'intérêt est de rassurer les parents et les enseignants, par votre lettre, je ne crois pas que ça suffit. Les experts doivent confirmer que les chiffres sont exacts. Les essais ont été faits il y a deux ans, il faut donc assurer que l'espace n'a pas été contaminé davantage. Merci.

Mme la Conseillère Paula Lasserre (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Je donne juste l'exemple d'Aigle. Des mesures ont été prises en 2005 et le taux était le même que celui du Collège du Centre et le collège Jolimont. Ensuite, des mesures ont encore été prises en 2014, 2015. 2015, mois d'avril : 95 et fin du mois d'avril : 5000. Donc, vous pouvez prendre des mesures, l'amiante est déjà présente auparavant. S'il n'y a pas de chute, s'il n'a pas bougé, le taux va rester le même, mais il y aura des facteurs externes qui peuvent augmenter les risques. Il y aura des chocs, il y aura des chutes, le taux peut donc augmenter d'un coup. Donc, on ne peut pas prendre le risque. On peut encore faire des mesures l'année prochaine, peut-être que cela ne changera pas, mais le risque sera toujours là. Merci.

M. le Président demande à M. Mattia de confirmer qu'il présente bien un amendement de CHF 100'000.- + CHF 10'000.- pour les amortissements au point 1 et 3 des conclusions.

M. le Conseiller municipal Mattia confirme que c'est bien le cas.

M. le Président demande à M. Deillon s'il maintient son amendement.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Je ne suis pas sûr d'avoir été très bien compris, en tout cas par ma préopinante. La proposition est bien de faire les travaux, mais s'assurer juste avant les travaux que la situation n'a pas changé, tel que ça a été le cas à Aigle, ce qui permettra de dire aux parents et enseignants qu'on a fait des tests en 2017 et que c'était bon et qu'aujourd'hui où vous sortez du bâtiment, ce sont toujours les mêmes valeurs. Il n'y a pas eu de pépin, ça n'a pas augmenté, ce n'est pas monté, comme cela a été le cas à Aigle. C'est simplement ça. Faire des tests juste au moment où les gens sortent, cela permet de leur dire : voyez, vous n'avez pas été du tout exposés. Voilà.

M. le Président à M. Deillon de lui confirmer qu'il maintient son amendement.

C'est le cas.

M. le Municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Je viens de regarder les rapports. Effectivement, quand on a vu qu'il y avait de l'amiante dans les faux plafonds, ça date de fin 2016, les tests à l'air datent de début 2017, de février 2017, nous sommes donc à une année maintenant, tout en sachant que les travaux sont prévus pour juillet. Il nous reste donc maintenant trois à quatre mois où l'on sort de cette année-là. Tout le monde sait maintenant qu'il ne faut pas toucher ces faux plafonds. Pour la Municipalité, le risque reste le même qu'auparavant. Il n'y a donc pas une augmentation du risque et ça ne nous semble pas nécessaire de dépenser encore une dizaine de milliers de francs pour avoir une information qui sera très proche de ce qu'on avait avant.

M. le Président informe qu'il va mettre aux voix les amendements. D'abord, l'amendement de M. Fabien Deillon qui propose d'insérer au point 2 des conclusions l'article suivant : de consacrer une partie du montant prévu en réserve pour l'assainissement des autres bâtiments pour effectuer une nouvelle procédure de diagnostic « avant travaux » et informer les parents et les enseignants sur les valeurs mesurées.

Vote : l'amendement de M. Fabien Deillon est refusé à une évidente majorité

M. le Président passe à l'amendement municipal qui consiste à baisser au point 1 des conclusions le montant de CHF 892'000.- à CHF 792'000.- et au point 3 des conclusions le montant de CHF 89'200.- à CHF 79'200.-.

Vote : l'amendement municipal est adopté à l'unanimité

M. le Président demande au rapporteur de la commission de lire les conclusions amendées du préavis.

Lecture des conclusions amendées.

M. le Président précise que l'on peut passer maintenant au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 1-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 792'000.- destiné aux travaux de mise en conformité des faux-plafonds dans les collèges du Centre et de Jolimont ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt ;

3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 79'200.- par année par le compte 512.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 512.39085 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 1-2018 sont acceptées par 41 voix pour, 2 voix contre, 20 abstentions.

M. le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. **Préavis municipal N° 2-2018 sollicitant un crédit d'études (dont le montant sera communiqué par le biais du préavis lui-même) pour la participation de la Commune de Prilly au financement du SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) et du Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL).**

En préambule, M. le Président précise que le montant demandé par le préavis se monte à CHF 32'800.- pour le SDOL et CHF 4'600.- pour le SDNL soit au total CHF 37'600.-.

M. le Président passe dès lors la parole à M. le Conseiller Jean-Baptiste Di Natale, rapporteur de la commission, pour la lecture des parties « Délibérations » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

M. le rapporteur de la commission a la parole

Lecture du rapport

M. le Président ouvre la discussion et demande si quelqu'un dans la salle sollicite la parole.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président relève que la commission ad hoc n'a pas présenté d'amendement au préavis.

La discussion n'étant plus sollicitée, M. le Président demande à M. le rapporteur de la commission de lire les conclusions de la commission.

Lecture des conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 2-2018,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 37'600.- aux études d'urbanisme suivantes :
 - a) stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) CHF 32'800.-
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois(SDNL) CHF 4'800.-
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 37'600.- par le compte 420.3312 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 420.3905 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 2-2018 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Motions, postulats et interpellations

M. le Président précise qu'il a reçu avant la séance un postulat du groupe socialiste intitulé "Femmes en marche: un autre regard sur l'espace urbain".

M. le Président invite Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez à formuler son postulat.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Nous souhaitons déposer le postulat suivant :

"Femmes en marche: un autre regard sur l'espace urbain".

L'espace public devrait, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi de manière très différente par les femmes et par les hommes au quotidien. Des études ont démontré que l'espace public appartient prioritairement aux hommes et que les femmes s'y sentent moins à l'aise. Chacun est en mesure d'observer que les femmes se tiennent rarement dans la rue, si l'on excepte les jardins publics où elles sont le plus souvent accompagnées de jeunes enfants. Les motifs de cette répartition inéquitable de l'espace public sont multiples et historiques. Des études expriment aujourd'hui que certains partis pris du développement de l'espace urbain « durable » conduiraient à renforcer ces comportements. Sans remettre en question les évolutions de la commune d'aujourd'hui, il est indispensable de prendre en compte les préoccupations des femmes dans les aménagements de l'espace public.

Des améliorations notables sur un sujet aussi complexe nécessiteront des évolutions éducatives, culturelles, sociales qui prendront malheureusement leur temps et ne sont pas exclusivement du ressort communal.

Ceci étant, nous proposons que notre commune apporte sa pierre à l'édifice et se penche sur la problématique de l'occupation de son espace urbain de la façon la plus simple : en demandant leur avis aux femmes elles-mêmes, dans une approche concrète et participative, sur le terrain.

Le concept de « marche exploratoire » a été développé au Canada à la fin du siècle dernier et repris dans différentes villes de France dans les années 2000. Il s'agit de réaliser des diagnostics en arpentant les rues des quartiers pour observer le terrain. Cette observation permet de faire des critiques sur le secteur, d'identifier des obstacles à la mobilité et à la sécurité des habitants, mais également de révéler des aspects positifs du milieu, dans une approche participative qui associe différents acteurs pour faire évoluer une situation.

Pour qu'elles permettent d'améliorer concrètement les conditions de vie en ville des femmes, les « marches exploratoires » devraient réunir un groupe d'habitantes, des acteurs sociaux du quartier (par exemple, des animateurs des centres socioculturels, travailleurs sociaux hors murs), mais aussi des représentants des services communaux, notamment de l'urbanisme et de la sécurité. Cet outil facilite l'appropriation de l'espace public par les femmes, les implique concrètement dans les améliorations possibles pour leur sécurité, leur cadre de vie, et renforce leur compétence et leur légitimité par une approche démocratique et inclusive.

Par ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires dans différents quartiers de la Ville de Prilly afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

Je vais enchaîner directement. J'ai envie au nom du groupe socialiste de vous faire part des discussions que nous avons eues au sein du groupe. C'est clair qu'en lisant ce postulat, j'imagine que certains d'entre vous dans le Conseil, en tout cas, c'est ce qui s'est passé au niveau du groupe, il y a eu des interrogations sur : mais finalement, ça concerne tout le monde. Il y a des aspects, c'est clair, de sécurité, de mobilité, qui concernent aussi bien les hommes que les femmes, qui concernent les êtres humains que nous sommes tous. En fait, nous avons quand même décidé de déposer ce postulat au nom des femmes, parce qu'il y a un certain nombre de conditions pour des raisons, comme c'est dit dans le postulat, historiques, culturelles, éducatives qui font que de toute façon, les femmes ont actuellement encore, malgré tous les progrès qui ont été faits, une place à part. J'ai juste envie de relever qu'au niveau de la force physique, de la capacité à se défendre, de manière générale, une femme a moins de force qu'un homme, qu'elle a appris à se protéger ou avoir peur, à se méfier de certaines choses, de par justement, à la fois un fait social, mais à la fois qu'il est et c'est pour ça que nous trouvons cette démarche intéressante.

Qu'est-ce qui à Prilly, par exemple, quelles sont les choses qui font peur à des femmes quand elles rentrent tard le soir ? A des femmes plus âgées, parce que malheureusement ou heureusement, je ne sais pas, ce sont souvent les femmes âgées qui vivent plus longtemps que les hommes, de quoi est-ce qu'elles auraient besoin pour être plus à l'aise dans la ville pour pouvoir mieux profiter de leur mobilité, c'est toute une série de questions, ce ne sont pas de grandes choses, ce sont de petites choses que l'on pourrait faire et cette démarche participative pourrait être intéressante après l'expérience de Pré-Bournaud. Nous répondons volontiers à vos questions. Merci.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite réagir au postulat.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

La Municipalité remercie Mme Clivaz Luchez pour cette présentation. Par souci des finances communales et ne préjugant aucune détermination de la Municipalité sur ce sujet, je vous propose d'éviter une commission, parce que je ne vois pas sur quoi ça va déboucher, en commission en tout cas. Quand on aura vraiment saisi, Mme la postulante, ce qu'il faudrait dans ces marches exploratoires, nous viendrons avec un rapport devant le Conseil communal et ainsi on évite des frais de commission et vous prendrez la décision que vous voudrez quand on viendra avec ce rapport. Envoyez-nous ce postulat.

M. le Président rappelle que le Conseil a deux possibilités, soit transmettre en commission si 1/5^{ème} des membres présents le demande (13 personnes) ou de transmettre ce postulat à la Municipalité.

M. le Président demande qui souhaite soumettre le postulat à une commission.

Personne ne le demande.

M. le Président passe au vote sur le postulat en demandant si l'assemblée souhaite renvoyer le postulat à la Municipalité

Vote : le postulat est renvoyé à la Municipalité par 30 voix pour, 26 voix contre, 2 abstentions

M. le Président passe à présent aux interpellations et relève que les Conseillers ont été prolifiques. Il y a six interpellations. M. le Président les prend dans l'ordre de réception.

Interpellation de Mme Johanna Monney et consorts

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Un écran géant à Malley : pour qui et pour quoi ?

Les prillérans-e-s ont vu s'installer dans le quartier de Malley un panneau lumineux géant, situé en face du bâtiment de Malley Lumières. Ce panneau a pour objectif notamment d'informer la population prillérane sur le futur centre sportif de Malley et sur l'avancée des travaux. Ce panneau complète un dispositif d'information composé d'une webcam accessible en ligne, informant sur l'avancée des travaux en direct, d'informations diverses sur le projet accessibles sur le site www.espacemalley.ch, ainsi que d'une page Facebook.

Tout en saluant la volonté de la Municipalité et de ses partenaires d'informer régulièrement la population sur un chantier d'envergure, nous nous questionnons sur les raisons qui ont poussé la Municipalité et ses partenaires à opter pour un écran géant, le coût/bénéfice d'une telle installation (en termes financiers et écologiques) et sa pertinence.

Du point de vue de la sécurité, des utilisateurs-trices de la route (voitures, deux-roues) ont affirmé avoir été perturbé-e-s dans leur conduite par ce panneau (éblouissement, oubli de mettre son clignotant lors de l'engagement dans le giratoire, par exemple).

Par ailleurs, l'objectif étant d'informer sur le projet, nous sommes plusieurs à avoir constaté qu'en réalité, une partie non négligeable des informations diffusées sur cet écran concernaient des annonces publicitaires (l'écran appelle d'ailleurs les annonceurs à y diffuser leur publicité).

Enfin, nous nous questionnons quant à l'impact environnemental de cette installation, que ce soit du point de vue de la consommation d'énergie, que de la pollution lumineuse.

Ces constats nous mènent à poser à la Municipalité les questions suivantes :

Objectifs et coûts

- Quel est l'objectif d'un tel panneau lumineux ? S'agit-il simplement d'un outil d'information ? Si tel est le cas, quelle est sa plus-value par rapport au dispositif en place (webcam, site internet, réseaux sociaux) ?
- Quelles sont les raisons qui ont poussé la Commune à autoriser la mise en place d'une telle installation ? Une variante moins polluante et consommatrice d'énergie a-t-elle été envisagée ? (simples affiches, par exemple)
- Quel est le coût d'un tel écran et par qui celui-ci est-t-il assumé ?

Sécurité et réglementations

- La Municipalité a-t-elle fait appliquer la législation en matière de procédé de réclames et de sécurité routière (Règlement d'application de la loi cantonale sur les procédés de réclame, art. 17 à 19) ?

Et notamment :

- i. La Municipalité a-t-elle été consultée et a-t-elle délivré une autorisation ?
- ii. Concernant la luminosité et la sécurité des usagers-ères de la route, l'installation respecte-elle les normes SLG 401 (qui découlent de l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière, art. 95 à 97), faite pour garantir la sécurité routière (luminosité, éblouissement, informations changeantes pas trop rapides, ne devant pas détourner l'attention des conducteurs-trices) ?

Publicité

- Quelle est la part exacte des informations diffusées sur cet écran qui sont des informations publicitaires ?
- Ces informations publicitaires sont-elles relatives à autre chose qu'au projet ?
- À qui revient ces recettes publicitaires ?

Impact environnemental

- Quels sont les heures durant lesquelles cet écran est allumé ?
- Quelle est la consommation d'énergie exacte de cet écran ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse à cette interpellation.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Il est bien clair M. le Président et Mme l'interpellatrice qu'au vu de la rafale de questions, nous allons prendre le temps d'y répondre de la manière la plus détaillée possible et surtout avec un écran pareil, avec une clarté absolue.

M. le Président passe à l'interpellation suivante.

Interpellations de M. Fabien Deillon

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Quelles sont les nouvelles prestations, créées ces 10 dernières années au bénéfice des Prillérans ?

Année après année, les charges d'exploitation de notre commune augmentent. Il en est de même des effectifs de nos employés communaux. Les chiffres des comptes de ces dernières années, ainsi que ceux du budget 2018 éveillent l'attention.

L'interpellateur est d'avis qu'il est nécessaire, pour des conseillers communaux responsables, de comprendre pourquoi et comment ces charges augmentent, afin de prendre à l'avenir des décisions raisonnables.

A de nombreuses reprises, l'exécutif a justifié des augmentations de charges par la mise à disposition de nouvelles prestations.

- Quelles sont-elles ?
- Pourquoi sont-elles apparues ?
- Quel effort représentent-elles pour notre commune ?

Par cette interpellation, je demande à la Municipalité :

- D'établir une liste exhaustive des prestations créées ces 10 dernières années au bénéfice des prillérans.
- De compléter cette liste exhaustive en mentionnant le coût de chacune de ces prestations ou d'une estimation de ces coûts (influant la marge d'autofinancement).

- De compléter cette liste exhaustive en mentionnant l'impact (s'il y en a un) sur les charges sans effet monétaire (par exemple, les amortissements).
- De compléter cette liste exhaustive en mentionnant les ressources en personnel que chacune de ces prestations nécessite.
- D'indiquer sur ladite liste pour chacune de ces prestations quelle en est l'origine, soit une contrainte légale cantonale ou fédérale, soit une décision ou une initiative du Conseil communal, soit une décision de la Municipalité.

D'avance, je remercie notre exécutif pour la bienveillance avec laquelle il traitera la présente interpellation.

Au vu de la complexité du travail demandé, M. le Président suppose que la Municipalité ne va pas répondre sur le champ.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Au vu de cette interpellation pour le moins corsée, on va sans doute se retirer en séminaire pour arriver à répondre à tout ce que vous demandez. Ce sont des prémisses par rapport à l'étude des comptes et le budget 2019, c'est vrai et je veux bien croire que ça puisse l'être et que ça nous soit utile, mais alors la seule chose que je vous demande M. Deillon, c'est que vous acceptiez (parce que c'est facile d'écrire tout ce que vous nous demandez, après on doit y répondre et ça nous demande beaucoup de travail, de temps et de recherches), qu'au vu du règlement du Conseil communal, nous ne répondions pas à la prochaine séance, mais à la suivante. Je vous remercie.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, M. le Syndic,

Alors, oui, c'est une prémisses probablement aux futurs comptes et budget et aussi une prémisses au prochain arrêté d'imposition. C'est pour ces raisons-là que je souhaite que l'on puisse faire un point de situation dans la commune. Bien entendu, si vous n'avez pas la possibilité de répondre sur la prochaine séance, pas de problème pour un délai et même volontiers, si je peux faire quelque chose pour vous y aider, je suis à votre disposition.

M. le Président demande à M. Deillon de passer à sa 2^{ème} interpellation.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Critères de détermination pour l'emprunt de 2'000'000.- millions de fin 2017

Lors de notre séance du Conseil communal de décembre, notre Municipalité nous a annoncé avoir contracté un emprunt de CHF 2'000'000.- destiné à alimenter les liquidités de notre commune. Notre commune bénéficie d'un taux négatif, elle touchera des intérêts pour cet emprunt au lieu d'en payer.

Cette interpellation vise à connaître les critères sur lesquels notre Municipalité s'est appuyée pour choisir un emprunt à court terme au lieu d'un long terme aux conditions actuelles. Personne ne dispose de la boule de cristal qui permettrait de connaître précisément les variations du prix de l'argent à l'avenir.

Sauf erreur de l'interpellateur, les finances de la Commune de permettront pas de rembourser ces 2'000'000.-, au bout d'une année. Un (ré)emprunt sera à n'en point douter nécessaire et il faudra probablement de nombreuses et longues années pour rembourser, tout au moins 10 à 15 ans qui représente le terme d'un emprunt courant sur le long terme.

L'emprunt à court terme à taux négatif rapportera quelques deniers à notre commune et l'opération est intéressante, pour autant que les conditions du « réemprunt » ne se péjorent pas dans l'entre-temps.

En découle les questions suivantes :

La possibilité d'emprunter ces 2'000'000 à plus long terme a-t-elle été envisagée et quelles auraient été les conditions pour un emprunt à 10, 12 ou 15 ans ?

Pourquoi la Municipalité a décidé d'emprunter à court terme, alors qu'elle a un gros besoin d'argent pour de nombreuses années ?

D'avance, je remercie notre exécutif pour la bienveillance avec laquelle il traitera la présente interpellation.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite réagir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président donne la parole à M. Deillon pour la lecture de sa 3^{ème} interpellation.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président,

Incidence de l'arrêt du TF du 7 décembre 2017

Le 21 décembre 2017, le Tribunal Fédéral publiait son arrêt du 7 décembre 2017 (2C_206/2016). Dans ce communiqué, le TF commente l'article 19 de la constitution : « Le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit est garanti ». Dixit : En font également partie, les frais relatifs aux excursions et aux camps, dans la mesure où la participation de l'élève est obligatoire. Dans ce cas, les parents ne peuvent être amenés à supporter que les frais qu'ils ont économisés en raison de l'absence de leur enfants.

Suite à cette publication, différentes autorités publiques se sont inquiétées. C'est le devenir des camps de ski, de l'école à la montagne et autres sorties qui pose des questions. D'autre part, les acteurs économiques se disent aussi inquiets. Les exploitants de structures d'hébergement et d'infrastructures, telles que les remontées mécaniques craignent une baisse de la fréquentation et des difficultés économiques. Notre commune pourrait être impactée à double titre par cet arrêt :

- En qualité d'autorité publique organisant des camps et des excursions.
- En qualité d'exploitant d'une structure d'hébergement (Plan Sépey).

Par la présente interpellation, je prie notre Municipalité de répondre aux interrogations suivantes :

1. Est-ce que cet arrêt occasionnera des changements pour Prilly ?
2. Pour les différents camps, faudra-t-il renoncer à demander aux parents d'élèves une participation financière ?
3. Dans l'affirmative, quelle pourrait être l'augmentation de charge incombant à la Commune ?
4. Et toujours dans l'affirmative, comment est-ce que les finances déjà très largement déficitaires de la Commune pourront absorber l'augmentation de frais sans se mettre en péril ?
5. Pour l'exploitation de Plan Sépey, est-il à craindre une baisse de fréquentation et par conséquent un déficit d'exploitation ?
6. Dans l'affirmative, comment les finances communales pourront-elles l'absorber ?
7. Suite à cet arrêt, la Municipalité a-t-elle prévu des changements ?

D'avance, je remercie notre Municipalité pour sa prochaine réponse.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite réagir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président donne la parole à M. Deillon pour la lecture de sa 4^{ème} interpellation.

M. le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci M. le Président,

Ça n'est probablement pas la dernière.

Nouvelles constructions avec locaux commerciaux et administratifs, mais pour qui ?

Qui suit l'actualité sait que les espaces commerciaux restent désespérément vides et qu'il y a toujours plus de surfaces administratives vides. A défaut de suivre l'actualité, il suffit de regarder les placards sur les façades qui proposent des milliers de m² divisibles.

Le phénomène touche tant le centre des grandes villes que des objets situés plus à l'écart. Il y a par exemple à la place St-François une énorme surface commerciale vacante depuis des années. Dans l'ouest lausannois, les affiches sur les façades se multiplient, ainsi que les annonces sur les sites spécialisés. La tribune de Genève titrait « Le marché du commercial s'enfonce dans la crise ». Une étude met en lumière que la Suisse n'avait plus fait face à une telle offre de surfaces de bureaux vides depuis dix ans.

Le parti socialiste propose même à Lausanne de taxer ces surfaces vides afin d'inciter les propriétaires à en baisser le prix. Propriétaires qui eux, ne veulent pas louer à perte.

Cette situation préoccupante à ses conséquences tant pour la population que pour la Commune.

- Pour la population : un quartier dont les surfaces commerciales sont vides, dont les vitrines sont vides ou couvertes devient triste et sans animation. Les bâtiments dont les surfaces administratives sont vides prennent un aspect fantôme. Le quartier, l'endroit perd son attractivité, devient austère et peut-être insécure.
- Pour la Commune, les conséquences sont financières. Il n'y a pas de revenu des loyers, le rendement de l'immeuble baisse ou disparaît et donc l'impôt qui y est lié aussi. L'impôt sur les personnes morales en souffre également, car sans activité, pas de bénéfice à taxer. De plus, les infrastructures coûteuses mises en place par la collectivité coûtent et ne sont pas rentables.

Dans un ouest lausannois déjà fortement touché, je suis inquiet pour Prilly et ses projets mégalomaniques, tels que Corminjoz et Malley.

Je voudrais être assuré que l'on ne va pas construire pour laisser vide. Que l'on ne va pas financièrement gravement péjorer la situation de notre commune !

Par la présente interpellation, je prie notre Municipalité de répondre aux interrogations suivantes :

1. Quelle surface commerciale est actuellement vacante dans notre commune ?
2. Quelle surface administrative est actuellement vacante dans notre commune ?
3. Quel est ou quelles sont les éléments qui peuvent laisser penser qu'à Prilly on aura moins de difficultés à trouver preneur pour les futures surfaces ? Fiscalité attractive ? Accès facile et agréable pour les fournisseurs et pour les clients ?
4. Sans nul doute, notre Municipalité prévoyante a étudié l'impact du développement de Corminjoz et Malley. En terme d'investissement (plans, infrastructure, équipement) à combien se chiffre le montant que la commune engage et à combien se chiffre l'amortissement annuel qui y est lié pour ces prochaines années ?
5. Sans nul doute, notre Municipalité prévoyante a étudié l'impact du développement de Corminjoz et Malley sur le fonctionnement de la commune. En terme de coût des prestations, à combien est évaluée l'augmentation des charges (police, entretien des infrastructures, structures d'accueil pour les enfants et jeunes, scolarisation, aide sociale, etc.) dues à l'augmentation de la population et des usagers travaillant sur le site ?
6. Sans nul doute, notre Municipalité prévoyante a étudié l'incidence fiscale qu'aura l'arrivée de nouveaux contribuables dans la commune. A combien est évalué la nécessaire augmentation des revenus ?
7. Le bilan de ce développement sera-t-il positif pour notre commune ?

D'avance, je remercie notre Municipalité pour sa prochaine réponse et je vous remercie pour votre patience et votre attention.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite réagir.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Nous en perdons notre légendaire humour, parce que ça commence à bien faire. Je suis désolé, il y a une limite à tout, je sais que c'est démocratique, qu'on peut déposer des interpellations comme on veut, avec des rafales de questions d'une quantité astronomique, avec des recherches qui vont nous demander de nombreuses heures, en étudiant un marché que nous ne connaissons pas, pour dans deux, trois, quatre ou cinq ans. Nous ne sommes pas les promoteurs de ces projets, ce sont des privés, vous le savez très bien M. Deillon. Vous ne pouvez pas nous demander d'aller chercher chez les privés et ceux qui vont créer Malley-gare et PPA Viaduc, pour autant que ça passe devant ce Conseil, mais on n'y est pas encore. Vous êtes en train d'anticiper sur des choses à peu près dans cinq à sept ans. A Corminjoz, vous parlez d'une galette de commerces, mais il n'y en a que très peu. On est à peu près à 90% d'appartements, pour 10% où on peut créer une pharmacie ou un tea-room. Nous ne sommes pas en train de parler de locaux qu'on met à disposition ou que des privés mettent à disposition et qui vont complètement prendre le marché et ne pas remplir les surfaces qui sont vides à l'heure actuelle.

Je crois qu'à un moment donné, il faut quand même arrêter de nous envoyer des devoirs, des missions, des demandes de renseignements qui certes, sont là surtout pour nous prendre en défaut, on le sait très bien, parce qu'il y a des choses auxquelles on ne pourra pas répondre, il y a des choses où on sera sans doute évasifs, comme vous le savez et là, je crois qu'il faut, à un moment donné, avoir un peu de respect, comme nous en avons pour le législatif, vous pouvez en avoir pour l'exécutif que nous représentons.

M. le Président appelle Mme Rebecca Joly pour lire son interpellation.

M. la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

Interpellation : où en est le tram ?

Le 8 février dernier, nous apprenions que le Tribunal administratif fédéral (TAF) rendait sa décision tant attendue sur le projet d'agglomération du tram devant relier Renens-gare à Lausanne-Flon.

En substance, le TAF a confirmé la décision d'approbation des plans (DAP) de l'Office fédéral des transports (OFT) du 7 mars 2016 s'agissant du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon (t1), du bus à haut niveau de service (BHNS) Prélaz-les-Roses – Saint-François et du garage atelier (GAT). Il a en revanche déclaré que la route prévue entre Vigie et l'avenue Jules-Gonin n'était pas suffisamment liée au projet ferroviaire pour faire l'objet d'une procédure unique devant l'OFT. Cette décision fait l'objet d'un recours annoncé des TL.

Si nous ne devons prendre qu'une date symbolique dans l'exposé des motifs de l'arrêt du TAF, c'est le 15 mars 2010, date du dépôt des plans du tram auprès de l'OFT afin d'obtenir une concession de chemin de fer pour cette liaison. À ce moment, le tracé du tram était connu, seules les mesures d'accompagnement étaient encore à définir. Mais le principe était bien là : nous voulions un tram du centre ville de Lausanne vers l'ouest lausannois.

Aujourd'hui, en février 2018, le projet est toujours englué. Or, c'est toute une région du canton qui attend depuis longtemps un transport urbain efficace et une vision de la mobilité ambitieuse. Pour rappel, le tram doit remplacer deux lignes de bus actuellement surchargées (le 17 et le 18), dont la vétusté et la surcharge fait souffrir des millions de voyageurs annuels de l'agglomération. Ainsi la patience vient à manquer ! La décision du TAF ne donne pas entièrement raison au projet. Elle laisse en suspens la question d'une des mesures d'accompagnement prévue. Cependant, elle valide le projet en tant que tel et dans son entier : le tram, la liaison par BHNS, la fermeture au trafic individuel motorisé de la route de Genève et du Grand Pont. L'autorisation de construire concernant ces projets est donc délivrée, sous peine d'un recours concernant ces parties du dispositif de la décision du TAF.

En somme, le tram peut commencer à exister, si nous voulons bien lui donner sa chance. C'est toute une région qui appelle de ses vœux la construction du tram, l'avancée qu'il va constituer pour la mobilité d'une grande partie de l'agglomération Lausanne-Morges.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que les travaux du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon (t1) et du bus à haut niveau de service (BHNS) Prélaz-les-Roses – Saint-François pourront débuter malgré la décision du TAF concernant la rampe Vigie-Gonin ? Comment la Municipalité entend-elle influencer le canton et les TL afin de commencer les travaux le plus vite possible ?
- En cas de recours devant le TF, quelle est la position de la Municipalité, notamment en tant que membre du conseil d'administration des TL, sur une éventuelle demande d'effet suspensif permettant de suspendre l'application de la décision du TAF sur les éléments qui ne seraient pas attaqués, comme la validation du projet de tram, et ainsi de commencer sans délai le chantier du tram ?
- Vu la saturation actuelle des transports publics entre le centre ville de Lausanne et l'Ouest lausannois, quelles sont les mesures envisagées à plus court terme par la Municipalité de Prilly et éventuellement les autres municipalités du district au sein du SDOL pour soulager les usagers ?

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite réagir.

Ce n'est pas le cas.

M. le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai une question accessoirement à cette interpellation pour la Municipalité. Pour clarifier tout ça, il y a deux choses que j'aimerais dire.

La première, c'est où en est-on par rapport à Vigie Gonin ? Parce que tout commence par là, sachant qu'il y a deux ans environ, le Conseil communal de Lausanne a refusé par rapport aux travaux et par rapport aux commerçants les travaux se faisant sur le Grand Pont. Donc commencer par Vigie Gonin et ensuite aller sur le Grand Pont. Et aujourd'hui, je crois que c'est ça déjà la problématique avant de commencer à savoir quand le tram pourra se faire, c'est déjà qu'on soit en accord entre toutes les communes, sachant que Lausanne déjà, veut que les travaux commencent par Vigie Gonin et ensuite passant sur le Grand Pont. Donc, la question que j'ai pour la Municipalité c'est : si on ne veut pas que notre tram s'arrête en bas des casernes et stoppent pour notre partie, quand est-ce que Vigie Gonin pourra être réglé ?

M. le Président remercie M. Annen, mais rappelle que suite aux interpellations, il n'y a pas de débat. On peut avoir un débat sur les réponses de la Municipalité, éventuellement, mais pas sur les interpellations. Ensuite, si vous souhaitez poser cette question, il vous faudra aussi, M. Annen, déposer une interpellation.

M. le Président demande s'il y a des questions ou si quelqu'un souhaite déposer une autre interpellation.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Questions et divers

M. le Conseiller Roger Saugy (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous pensez bien que j'avais l'intention de poser une question sur l'arrêté du Tribunal fédéral qui a été pris en décembre de l'année passée. Il se trouve que M. le Conseiller UDC a posé une interpellation sur ce sujet, mais ça n'enlève rien à mes préoccupations.

D'une part, en 1962, il a été décidé dans le Canton de Vaud que l'école serait gratuite. Il s'agissait d'aligner le prix de l'école secondaire sur le prix de l'école primaire et cette décision n'a pas été respectée dans son ensemble, puisqu'on a continué à demander des participations aux parents. Ensuite, deux d'entre nous se souviennent de la Constitution vaudoise, la nouvelle Constitution, dans laquelle nous avons à nouveau introduit la gratuité aux parents.

J'avoue qu'en 1975, je pensais qu'on allait bientôt passer à cette gratuité. J'avais fait un sondage à Prilly auprès des parents pour savoir combien leur coûtait « anormalement » l'école, puisque chaque année, on demandait une participation aux parents pour certaines activités. M. le Conseiller UDC a posé une question typiquement UDC sur ce problème : combien ça coûte ? C'est vrai que les parents d'élèves qui ont l'obligation de mettre leur enfant dans l'école publique risquent d'y perdre beaucoup, pas en argent et c'est vrai que je ne nie pas le problème financier pour les communes, mais risquent de perdre des activités sportives, culturelles, de coordination, visites de musées, spectacles et d'autres choses encore.

Ma question à la Municipalité : quelle est la proportion qu'elle va porter à l'attention des jeunes de Prilly pour leur offrir une activité culturelle au sens large et sportive et quelle est la proportion que la Municipalité va offrir aux craintes financières qu'on peut voir en face de ces activités culturelles.

M. le Président rappelle qu'il y a une réponse municipale à la question écrite de Mme Patrizia Clivaz Luchez. Etant donné l'heure tardive et les questions qui attendent encore, M. le Président précise que Mme Clivaz Luchez souhaiterait que la réponse municipale soit reportée à la séance prochaine. Il demande si la Municipalité est d'accord avec ce procédé.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

Excusez-moi Mme la Conseillère, j'ai trop de plaisir à lire cette réponse pour m'en priver ce soir.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez portant sur un «contrôle aléatoire de circulation routière effectué par la POLOUEST», déposée et lue au Conseil communal du 20 novembre 2017.

Préambule

Invitée par la Municipalité à se déterminer sur cette question, consécutive à l'interpellation d'un habitant prilléran, la PolOuest saisi l'occasion, au travers des éléments ci-après, d'expliquer, voire rappeler, ce que fait la police, pourquoi elle le fait et comment elle le fait.

Il est à noter que ces questions liées au «profilage racial» ou «délict de faciès» nous sont posées alors que la Commission fédérale contre le racisme (CFR) vient de publier une étude et des recommandations en la matière.

(<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f107/1320.html>).

Il y est souligné que les personnes noires «en raison de leur couleur de peau sont particulièrement vulnérables dans l'espace public» (page 7). Il y est aussi mentionné que «juste après la xénophobie en général, le racisme anti-Noirs reste le motif de discrimination le plus fréquemment signalé» (page 8).

C'est dire si la Municipalité est consciente de ses responsabilités et répond - avec le Commandant Schaer de la PolOuest - aux questions posées de ma manière suivante :

1. Quels sont les critères sur la base desquels la police interpelle un individu alors qu'il n'y a aucune faute de circulation ?

Dans le domaine de la circulation routière, la police agit, entre autres, de manière à sensibiliser les usagers de la route et à les empêcher de commettre des infractions. Elle ne contrôle donc pas des individus, mais des automobilistes dans le but de garantir la sécurité routière. Pour cela, elle s'assure principalement qu'ils sont titulaires d'un permis de conduire, que leur capacité à conduire n'est pas altérée et que leur véhicule est bien entretenu de sorte qu'il ne représente pas un danger pour autrui.

2. Quelle formation reçoivent les policiers afin d'intervenir de manière équitable vis-à-vis de chaque citoyen ?

Les aspirants de police, dans le cadre de l'obtention du brevet fédéral, reçoivent, entre autres, une formation en matière de «Droits de l'homme», laquelle traite notamment du droit à la protection contre l'arrestation arbitraire et l'interdiction des discriminations. En parallèle, ils suivent des ateliers de formation sur l'éthique policière et sont amenés à s'interroger et travailler sur ces questions sensibles en veillant au principe d'équité. Par ailleurs, depuis 2013, l'organisation policière vaudoise s'est dotée d'un code déontologique où il est mentionné que les policiers s'engagent à agir en toute situation de manière à préserver la confiance et le respect que requiert sa fonction, à user de l'autorité avec discernement, probité et bon sens. En particulier, il évitera toute forme de discrimination, de partialité et agira avec désintéressement.

3. Y a-t-il des échanges entre les policiers et leur hiérarchie dans le but de discuter des situations rencontrées, de la pertinence des interventions, etc. ?

Les situations ou événements particuliers font l'objet d'un débriefing entre les intervenants et leurs supérieurs hiérarchiques. Le but est de porter un regard critique et constructif sur le déroulement des faits. Les enseignements récoltés peuvent amener à des formations complémentaires.

4. Quelle est la traçabilité des contrôles de police vis-à-vis des citoyens ?

Le citoyen contrôlé, à qui rien ne lui est reproché ou qui n'a pas été conduit dans des locaux de police, ne fera pas l'objet d'une mention dans le journal des événements. Ce journal, pour précision, a pour objet de recenser l'ensemble de l'activité policière.

En lien avec le médiateur, la police de l'Ouest lausannois a nommé un répondant en déontologie et qualité conformément à l'exigence fixée par le Code de déontologie. Son rôle est de traiter les éventuelles doléances de citoyens à l'endroit de policiers et d'organiser, au besoin, une conciliation ou une médiation. Dans ce dernier cas, il est fait appel à un médiateur professionnel. Cette information ne figurait effectivement pas sur le site internet de la police de l'Ouest lausannois. Il a été remédié depuis à cet oubli.

En conclusion de son Rapport, la CFR recommande aux acteurs de la justice et de la sécurité des mesures qui, nous nous en réjouissons, ont déjà été prises par la PoOuest : formations, médiation.

Mais la police n'est pas seule responsable de la lutte contre les formes de racisme... Ainsi la CFR «recommande aux responsables politiques de ne pas tenir de propos stigmatisants et d'éviter tout dérapage verbal dirigé contre les minorités dans leurs discours politiques, lors de campagne de votations ou d'élections et dans leur comportement en général, mais aussi de condamner de telles pratiques» (page 13).

C'est dire si nous sommes tous responsables en la matière...

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

M. le Président demande à Mme Clivaz Luchez si elle est satisfaite de la réponse.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Monsieur le Municipal,

Oui, je suis satisfaite de la réponse, je vous en remercie. Elle est très complète et je vous remercie d'avoir mis sur le site la possibilité d'avoir recours à un médiateur pour l'ensemble de la population. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillers et Conseillères,

J'ai deux questions relatives à de la communication pour la population de Prilly. La première est en lien avec la séance qui aura lieu ce jeudi, en lien avec la présentation du PPA de Malley Viaduc, j'aimerais savoir comment la Municipalité a fait de la pub pour l'évènement, parce que personnellement je n'ai pas vu grand-chose passer, peut-être que ça m'a échappé, j'invite donc la Municipalité à faire un petit coup de pub.

Par ailleurs, ma collègue Fédérica Vono a fait une intervention à propos de Pré-Bournoud, de l'atelier participatif et quelle est la communication prévue à la population pour l'inviter à se rendre à la séance qui aura lieu pour présenter ce qui a été fait lors de cet atelier participatif, sauf erreur dans la deuxième partie de mars ?

M. le Conseiller Olivier Pilet (PS) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite aux quatre interpellations de M. Deillon et en complément de la remarque de M. le Syndic, M. Gillièron, je me questionne en terme de temps que représente une interpellation avec autant de questions, en terme de temps et par conséquent en terme de coût, sachant qu'actuellement, il y a pas mal de questions au niveau des budgets et de l'administration et j'aimerais connaître approximativement ce que représente une interpellation avec autant de questions, en terme de temps et de coût. Merci.

Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une question pour M. Gillièron. Au mois de décembre, j'avais demandé s'il était envisagé d'ouvrir des abris PC, s'il faisait très froid, pour les sans abris de la région lausannoise. J'aimerais savoir si cela a été fait et si cela n'a pas pu être fait, quelles sont les démarches prévues pour qu'au mois de novembre 2018, il y ait une procédure qui soit établie. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Une question par rapport à la place de Collège Centre. Je voulais savoir si cette place était terminée, quand elle serait inaugurée. Question subsidiaire, est-il prévu des aménagements végétalisés pour la rendre moins chaude en été ? Merci.

Mme la Conseillère Colette Lasserre Rouiller (PLR) a la parole

Merci M. le Président,

Je suis comme M. Saugy, je voulais aussi poser une question suite à l'arrêt du TF concernant le coût de l'école gratuite. Je vais aussi quand même la poser, parce qu'elle est très simple : comment la Municipalité va-t-elle gérer les choses maintenant que cet arrêt a été rendu ? Et, je crois, pour rebondir sur ce que vient de dire M. Pilet, qu'on peut poser la question comme ça, que ça prendra moins de temps à la Municipalité pour répondre et que notre Conseil sera entièrement informé sans qu'il y ait besoin de rendre une réponse écrite à six ou sept questions qui vont occuper un fonctionnaire sur cette question, plutôt que d'autres services utiles à notre population. Merci.

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre.

M. le Conseiller municipal Antoine Reymond (PLR) a la parole

D'abord, la question de Mme Clivaz Luchez, bien sûr que nous avons réfléchi et mis en place tout un système avec les autres communes de l'ouest lausannois pour pouvoir abriter des gens qui seraient surpris dehors par les grands froids, tels qu'ils se sont déroulés la semaine dernière et à ma connaissance, mais vous m'excuserez si je n'ai pas de nouvelle plus récente, nous n'avons pas eu besoin d'avoir recours à ces abris, mais tout était prévu pour faire face à ce genre de situation, malheureusement existant aussi sur notre territoire.

Par rapport à la question de l'arrêté du Tribunal, il faut effectivement que nous ayons un débat et pas seulement budgétaire bien sûr, dans le cadre de la Municipalité avec les instances, telles que l'ASIGOS par exemple. Sachez que nous sommes dans l'attente d'une réponse qui doit être donnée par le département, le DFJC, de sorte que nous ayons sur l'ensemble du territoire vaudois des réponses similaires, dans le cadre de la liberté des communes bien sûr, sur ce que nous devons fournir ou non à des enfants. Il n'est pas tout à fait exact de dire que cet arrêté du Tribunal fédéral prive les camps de tout moyen ou de toute demande auprès des parents, puisqu'il est prévu un montant qui peut aller jusqu'à CHF 80.-, c'est-à-dire le prix de l'enfant tel qu'il coûterait s'il restait à la maison pour sa nourriture. Il est prévu. Sachez que la plupart de nos camps coûtent environ entre CHF 130.- et CHF 150.-. Là, je parle des camps.

Nous allons devoir trouver une solution, mais nous sommes tout à fait conscients de la valeur sportive, sociale et de la grande valeur de ces camps, de telle sorte qu'il nous faudra effectivement trouver une solution à cet égard, mais vous avez déjà là l'idée d'une fourchette de prix. Là où la question sera un peu plus compliquée à résoudre, parce que les montants en cause sont nettement plus élevés, c'est dès lors qu'il s'agit de voyages d'études. Les voyages d'études, c'est extraordinaire, mais enfin Dublin, Berlin, New-York, que sais-je encore, c'est un peu différent et c'est là sans doute que nous aurons, mais nous devons étudier dans le cadre qui nous sera donné par le Conseil d'Etat ces deux aspects de la même question, telle qu'elle nous est posée par l'arrêté du Tribunal fédéral. Si vous me permettez juste de dire encore une chose, il est typique de cette société ou de certaines personnes dans cette société dans le monde politique qui veulent absolument tout prévoir.

Et les gens qui ont voulu tout prévoir, en Thurgovie, maintenant on a le retour de bâton, on avait un système souple avec des aides pour les parents qui ne pouvaient pas payer, un système qui fonctionnait qui est mis à bas pour des questions de juridisme, mais il y en a qui ne sont pas étroits.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne la place du Collège Centre, nous avons prévu si tout va bien une date d'inauguration à fin mai. Nous sommes sur les finitions, nous sommes donc à bout touchant sur la place. Malheureusement, la météo des ces dernières semaines n'était pas très favorable pour terminer ce qu'il restait à faire. Selon la météo, les travaux devraient être terminés d'ici fin mars, fin avril.

En ce qui concerne les décorations florales, le groupe de travail qui a initié le projet avant 2016, il a commencé à discuter de ce projet entre 2014 et 2015, est parti sur une place minérale. A ma connaissance, sur une place minérale, il y a des arbres mais pas de fleurs. Mais, le rendu de la place aujourd'hui ne satisfait pas la majorité de la Municipalité et nous sommes dans une réflexion globale pour aménager cette place d'une manière différente, tenant compte de l'aspect financier qui aura une place très importante dans le choix à prendre. Les discussions sont en cours, elles ne sont pas terminées et nous vous informerons du résultat pour l'inauguration prévue à la fin du mois de mai.

M. le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Volontiers M. le Président,

Rapidement, nous allons tacher de finir avant 23h00.

L'atelier du 1^{er} mars, Mme Russbach, oui tout à fait, pourquoi la population n'a pas été avisée ou il n'y a pas eu de communication ? C'est parce que c'était sur invitation. J'explique ceci, parce que vous avez dit qu'il n'y a pas eu de communication. Le retour, ce sera le 8 mars, venez tous le 8 mars. Le retour sur l'atelier du 1^{er} mars sera diffusé à la grande salle le 8 mars.

Atelier Pré-Bournoud, pour le retour de cet atelier, nous allons le communiquer via le site internet, on va faire de la pub pour ce retour de l'atelier Pré-Bournoud qui aura lieu le 18 mars.

M. Pilet, on pourrait discuter longtemps sur votre question, je pense qu'il y a entre 30 à 40 heures de travail avec des prises de contacts avec des spécialistes. Je pense qu'il y a un énorme travail de fond et de recherches par rapport à la demande de M. le Conseiller Deillon. Nous sommes payés pour ça, on ne sera pas payés davantage, on va devoir mettre sur le sujet les chefs de services, ils doivent tout leur temps à la Commune, vous avez de la chance M. Deillon. Par rapport aux économistes ou autres personnes du métier, de mise à disposition du marché, de mise à disposition de locaux pour étudier tout ça, de la façon dont vous l'avez présenté, je pense qu'on va devoir prendre quelqu'un avec nous pour piloter tout ça et essayer de répondre ou alors on ne répond pas du tout et ça ne coûte rien.

C'est peut-être la solution qu'on choisira si on s'aperçoit vraiment que ce genre d'interpellation à rallonge...Une interpellation normale, c'est trois questions pour essayer d'arriver à répondre convenablement. Dix, douze questions à répétition, je m'excuse, ce n'est plus tellement possible, nous ne sommes plus crédibles dans notre réponse, parce qu'on doit vous répondre et on vous répond peut-être n'importe quoi pour qui soit dit qu'on l'ait fait. On verra bien. Pour le reste, il me semble que mes collègues ont répondu, M. le Président.

M. le Président donne la parole à Mme Russbach qui a une nouvelle question ou des précisions.

Mme la Conseillère Magali Russbach (Les Verts) a la parole

Merci M. le Président,

M. le Syndic, je n'ai pas du tout questionné à propos du 1^{er} mars, je ne savais même pas qu'il y avait une séance. C'était plutôt pour faire de la pub par rapport à ce jeudi, la séance du 8. C'était une question pour vous faire faire de la pub. Pareil pour le retour de Pré-Bournoud, le 18 mars. Je le fais dès lors à titre personnel, j'invite tous les Conseillers et toutes les Conseillères à se rendre à la séance de retour du sondage participatif sur Pré-Bournoud. Je pense que c'est très important pour notre population qu'elle vienne assister à une présentation qui sera faite sur ce que la population souhaite pour l'avenir de Pré-Bournoud, puisque nous aurons à débattre sur le sujet par la suite. Et, juste pour M. Pellegrinelli, je rebondis à la question de Mme Johanna Monney, est-ce que les barrières sur la place de Collège Centre vont rester d'ici à l'inauguration ou vont-elles être supprimées prochaines pour qu'on puisse quand même y accéder avant l'inauguration ? Merci.

M. le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Effectivement, les barrières de chantier, donc les grandes barrières qui entourent, sont là pour protéger le chantier et elles seront enlevées dès que les travaux seront terminés. On a encore des bancs à fixer, il y a des choses qui peuvent nous être encore subtilisées, parce qu'elles ne sont pas forcément fixées correctement au sol. Les barrières vont être enlevées prochainement.

M. le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Contre-appel

M. le Président relève qu'il est 23h10 et il lève la séance.

5 mars 2018